



**SYNDICAT DES SOURCES
DE SILLY TILLARD**

**26 rue de Courcelles
60430 Abbecourt**

**☎ 09 62 60 44 03
📧 syndicatdessources@orange.fr**



Compte rendu de la réunion du comité syndical du 05 juillet 2016

L'an deux mil seize, le cinq juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DESLIENS Pierre.

Etaient présents :

Commune d'Abbecourt : MM. DESLIENS Pierre, BOUFFLERS Philippe, LE GAL Michel
Commune de Hodenc l'Evêque : MM. DUBOIS Benoit, STEINMETZ Marc
Commune de Ponchon : M. LECOQ Bernard
Commune de Saint-Sulpice : MM. PHILIPPE Jean-Marc, BOURDON Maryse,
Commune de Montreuil sur Thérain : M. SECHER André
Commune de Silly Tillard : M. BULTINCK Patrick,
Commune de Warluis : Mme GILLOT Françoise, M. BOURGEOIS Arnaud, Mme GALLOIS Jacqueline

Monsieur DE FRUYT de VEOLIA

Etaient absents :

Commune de Ponchon : M. CHOTEAU Alain qui a donné procuration à M. LECOQ, Mme DELABY Geneviève
Commune de Montreuil sur Thérain : Mme DROZ Nicole, M. MARTIN Cédric
Commune de Silly Tillard : MM. VERTADIER Jean, BERTHELIN Jean-Paul
Commune de Hodenc l'Evêque : M. BOISARD Arnaud
Commune de Saint Sulpice : M. BAUX Christian

Secrétaire de séance : M. BOUFFLERS Philippe

1. Rapport annuel

Monsieur DESLIENS présente le rapport annuel du délégataire pour l'année 2015.

Nombre d'abonnés : 2 224

Rendement : 74,9%

Volume mis en distribution : 270 250 m³

Le rapport complet est disponible au siège du syndicat et un résumé sera envoyé à chacune des communes et à chaque délégué.

2. Point sur les travaux.

Une subvention a été accordée pour les travaux rue de la Prairie par l'Etat au taux de 40%, les travaux devraient commencer en septembre.

Pour la D1001 à Warluis, pour le moment aucune subvention n'a été accordée, le commencement des travaux est donc reporté.

Le renforcement des dispositions de sécurité des réservoirs a été réalisé.

La sectorisation est en cours et devrait être opérationnelle en octobre.

3. Avenant n°2 au contrat de DSP

Suite aux lois Warsmann, Brottes et Hamon, il n'est plus possible de couper l'eau en cas d'impayés des factures.

C'est pourquoi, VEOLIA, afin de compenser les pertes occasionnées a adressé à notre syndicat un avenant afin de pouvoir augmenter leur part d'abonnement de 2,6888 € HT.

Le comité décide de ne pas se prononcer sur cet avenant avant d'avoir obtenu de la part de VEOLIA des renseignements complémentaires notamment sur le nombre d'impayés dans le syndicat et les coûts engendrés.

4. Convention pour l'installation des passerelles de télé relevé.

Le comité à l'unanimité accepte la convention d'occupation domaniale avec la société M2O pour l'installation de passerelles de télé relevé sur les réservoirs de Hodenc l'Evêque et Noailles.

5. Questions diverses.

Monsieur DESLIENS rappelle que le syndicat est actionnaire de la SPL ADTO.

Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO, qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les Statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ».

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques modifications mineures sont également apportées aux Statuts actuels.

Le conseil syndical après en avoir délibéré ; approuve le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire, et autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Le Président

Pierre DESLIENS

Le secrétaire de séance

Philippe BOUFFLERS